

Bureau du vérificateur général du Canada

Rapport de vérification interne
Sommaire

Voyages

Janvier 2004



Strategic Planning and Professional Practices
Planification stratégique et méthodes professionnelles

Dan Rubenstein, directeur principal
Subhas Roy, auteur

Sommaire

Introduction

Conformément au plan annuel de vérification interne du Bureau, qui a été approuvé par le Comité de vérification, la Direction de la planification stratégique et des méthodes professionnelles a mené à terme une vérification interne des voyages en vue de mesurer le niveau de conformité du Bureau avec ses propres politiques et avec la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor.

Conclusion

À la lumière des travaux de vérification effectués, nous concluons que le Bureau du vérificateur général du Canada respecte ses propres politiques ainsi que la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor.

Contexte

La Directive sur les voyages du Conseil du Trésor a été révisée dans le cadre du projet de modernisation de la fonction de contrôleur au sein de l'Administration fédérale. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2002. Elle visait à faire adopter des pratiques modernes de gestion des voyages qui soutiennent les principes de l'Administration fédérale et tiennent compte des tendances et des réalités de l'industrie des voyages et à élaborer et mettre en place un cadre et une structure adaptés de responsabilisation des voyages.

Le rôle du Bureau du vérificateur général du Canada, la nature de ses travaux de vérification auprès des ministères et des organismes fédéraux et la nécessité d'entretenir des rapports avec d'autres organisations amènent obligatoirement à des voyages fréquents. Étant donné son rôle, le Bureau doit être en mesure de garantir au Parlement qu'il se conforme lui-même à la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor.

Objectif et étendue de la vérification

L'objectif de la vérification interne des voyages est de fournir l'assurance à la vérificatrice générale que le Bureau respecte ses propres politiques relatives aux voyages et la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor et qu'il dispose de contrôles adéquats pour garantir que les dépenses de voyage sont faites conformément à ces politiques.

Cette vérification a porté sur tous les voyages, à la fois au pays et à l'étranger, qui ont été effectués par les employés du Bureau pendant la période visée. Tous les frais de séjour associés aux voyages ont été exclus de la vérification, tout comme les frais de réinstallation.

Dans le cadre de cette vérification, nous avons recensé et testé des contrôles de surveillance et de gestion clés en menant des entrevues, en étudiant les procédures et en effectuant des tests détaillés des opérations pour la période entre le 1^{er} octobre 2002 et le 31 mai 2003. Nous avons étudié un échantillon aléatoire en unités monétaires.

Possibilités de modernisation de l'administration des voyages

Nous avons conclu que le Bureau du vérificateur général respectait ses propres politiques et la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor. Cependant, nous avons cerné des possibilités de modernisation de l'administration des voyages et les avons portées à l'attention du Service du contrôleur. Les questions abordées sont, entre autres :

- l'amélioration du processus de gestion des voyages;
- les possibilités et les défis concernant les réductions tarifaires dans un secteur en pleine mutation.

Réponse de la direction

Cette vérification cerne avec précision les avantages et les possibilités visant la modernisation de l'administration des voyages par le Service du contrôleur. Elle a donc été utile en ce sens. À l'évidence, nous sommes heureux de constater que le Bureau respecte à la lettre ses propres politiques et la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor. Nous allons évaluer toutes les possibilités d'amélioration, en tenant compte de leurs répercussions sur les ressources et de nos contraintes et en respectant les principes de la fonction de contrôleur moderne.